Immigration—Loi

j'espère qu'ils comprendront que certains d'entre nous gaspillent leurs énergies à participer et à faire des démarches.

Vous vous rendez compte, monsieur le Président, que je ferais mieux de m'asseoir parce que je commence à m'impatienter, mais je sais qu'avec vous les choses sont entre bonnes mains. Je sais que vous ferez le nécessaire et que nous n'aurons pas à y revenir.

[Français]

M. le Président: Je crois qu'il s'agit là d'un sujet important et, par conséquent, je remercie beaucoup les honorables députés pour leurs interventions et, entre autres, l'honorable député de Thunder Bay—Nipigon (M. Epp) et l'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) et, plus spécialement, l'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme). Ce n'est pas une nouvelle question mais elle est très importante et, comme l'honorable député de Saint-Denis l'a mentionné, nous avons déjà parlé de ce sujet. Il s'agit aussi d'un problème très important pour la Présidence et je considère qu'il est très important que tous les députés à la Chambre aient les mêmes avantages et il est clair qu'avec le délai—tel que soulevé dans la question de privilège de l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon—l'avantage n'est pas le même, ce n'est pas la même chose.

Par conséquent c'est là une situation sérieuse et désagréable et je peux bien comprendre l'inquiétude et la préoccupation des honorables députés francophones.

Pour les députés qui parlent seulement l'anglais, tous les documents, tout le dossier est disponible immédiatement. Ce n'est pas la même chose pour les députés francophones.

Par conséquent, je remercie mes collègues pour leurs observations. Je pense que c'est là un sujet très important et je vais différer mon jugement pour faire un examen très complet du problème.

Je remercie à nouveau l'honorable député de Thunder Bay-Nipigon d'avoir soulevé le sujet car, comme je l'ai déjà dit, c'est là un sujet très important.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION DE 1976

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-55, tendant à modifier la Loi sur l'immigration de 1976 et d'autres lois en conséquence, dont un comité législatif a fait rapport avec des propositions d'amendement, ainsi que de la motion n° 25 de M.

Jourdenais (p. 9180), de la motion n° 31 modifiée (p. 9180) et des motions $n^{\circ s}$ 32 (p. 9180) et 33 de M. Heap (p. 9180).

M. le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. le vice-président: La Chambre a débattu les motions n° 25, 31, 32 et 33 qui ont été groupées pour le débat, mais elles feront l'objet d'un vote séparé.

Le premier vote porte sur la motion n° 25 inscrite au nom du député de La Prairie (M. Jourdenais). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est-il reporté?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La vote suivant porte sur la motion n° 31 modifiée, inscrite au nom du député de Spadina (M. Heap). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Le vote par appel nominal est-il reporté?

Des voix: D'accord.

M. le vice-président: La vote suivant porte sur la motion n° 32 inscrite au nom du député de Spadina (M. Heap). Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?